

Monsieur Jean-Léonce Dupont

Vice-Président du Sénat
Président du Groupe de travail sur les
groupes d'intérêt

Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 19 juin 2009

Objet : Suivi de l'audition de TI France par le groupe de travail sur les groupes d'intérêt

Monsieur le Président,

Suite à l'audition de Transparence-International (TI) France par le Groupe de travail sur les groupes d'intérêt que vous présidez, nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer et de présenter nos premières recommandations portant sur l'encadrement des relations entre groupes d'intérêts et parlementaires.

Lors de cette audition, nous avons notamment abordé les points suivants :

- **L'encadrement du lobbying est un enjeu démocratique dont l'objet doit être de permettre aux citoyens de connaître réellement les modalités des prises de décision de leurs représentants politiques.** Cette réforme est un moyen de **restaurer la confiance des citoyens envers leurs élus** alors qu'existe un réel sentiment de défiance envers les institutions de la vie publique (cf. baromètre mondial de la corruption de TI 2009¹) ;
- **TI France n'a pas pour objectif l'interdiction du lobbying**, mais d'assurer une plus grande transparence et un meilleur encadrement de cette pratique. TI s'inscrit ainsi dans une **démarche de prévention** à l'égard d'activités pouvant, en cas de dérives, relever du conflit d'intérêts, du trafic d'influence ou de la corruption ;
- Le comportement des décideurs publics étant de plus en plus observé et commenté, la cohérence du discours et des comportements devient une nécessité. Les dérives ne sont plus acceptées. **Renforcer la transparence autour de l'activité des parlementaires est un moyen d'éviter les suspicions et de mettre en avant la qualité du travail fourni par les élus ;**
- Les recommandations de TI France visent **une représentation et un accès équitables des intérêts économiques, sociétaux, environnementaux, culturels dans tous les débats publics ;**
- **Le débat ne doit pas se limiter à l'instauration d'un registre volontaire des représentants d'intérêt et d'un code de conduite pour les lobbyistes. TI France milite en faveur d'une réforme globale visant l'ensemble des relations entre lobbyistes et acteurs du Parlement**, ce qui suppose des règles appliquées et suivies pour les parlementaires, les assistants parlementaires et les personnels des assemblées ;
- Dans un contexte de crise économique et financière, il est de plus en plus important de garantir aux électeurs que les décisions parlementaires relèvent bien de l'intérêt de la Nation. Par ailleurs, il est

¹ Disponible sur http://www.transparence-france.org/ewb_pages/div/Barometre_mondial_de_la_corruption_2009.php

nécessaire de démontrer que l'argent public, mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre d'une loi, finance effectivement des projets d'intérêt général.

Depuis le lancement de nos propositions, nous avons pu constater que les idées progressent désormais très vite sur cet enjeu auprès de nombreux acteurs qui nous disent partager nos recommandations. Par exemple, en réponse à un questionnaire de notre association soumis aux partis politiques présentant des candidats aux élections européennes de juin 2009, plusieurs partis représentés au Parlement français se sont engagés en faveur d'un encadrement *in extenso* du lobbying (cf. ci-joint synthèse des engagements pris).

Nous poursuivons nos travaux sur ce sujet et publierons cet été de nouvelles recommandations, enrichies par les échanges actuels entrepris très largement auprès de différents acteurs concernés (parlementaires, assistants parlementaires, fonctionnaires, entreprises, associations de lobbyistes, lobbyistes et presse). **L'encadrement du lobbying constitue en effet un axe prioritaire de l'action de TI France que nous continuerons de suivre très attentivement.**

Dans ce cadre, nous nous permettons de demander quelques précisions sur le travail du Groupe de travail que vous présidez :

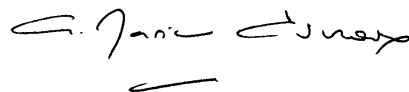
- L'encadrement des groupes d'intérêt fait-il l'objet d'un calendrier prévisionnel ?
- **Un projet de texte sera-t-il rendu public afin d'organiser une consultation des acteurs concernés**, avant l'adoption finale de la réforme par les Sénateurs ?
- Quels sont les autres acteurs auditionnés ? Cette liste sera-t-elle rendue transparente ?
- L'encadrement du lobbying au Sénat passera-t-il par une modification du règlement ou par une Instruction Générale du Bureau (IGB)?
- Peut-on attendre, comme nous le souhaiterions, une démarche coordonnée entre le Sénat et l'Assemblée nationale en vue de l'adoption par les deux chambres de règles et dispositions identiques et selon la même procédure ?

Conformément à l'esprit de nos recommandations, nous publierons ce courrier sur le site Internet de notre association.

Vous remerciant par avance des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre vive considération.



Daniel Lebègue
Président



Anne-Marie Ducroux
Administratrice
Rapporteur du dossier lobby

Copie : René GARREC, Christiane DEMONTES, Michelle DEMESSINE, Jean-Paul VIRAPOULLE, sénateurs membres du Groupe de travail sur les groupes d'intérêt, et Jean-Pierre ROMAN, Administrateur-adjoint principal au Secrétariat général de la présidence du Sénat

P.J. : Synthèse des engagements pris en réponse au questionnaire envoyé aux partis politiques présentant des candidats aux élections européennes.